

Message du Conseil communal au Conseil général n°201 du 12 décembre 2022

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 150'000.- pour les années 2023-2026 nécessaire à la classification et la modernisation énergétique des bâtiments communaux et bourgeois

1. Préambule / Objet

Dans le contexte mondial dans lequel nous vivons actuellement, où le changement climatique n'est plus à prouver et l'augmentation des coûts de l'énergie pèse lourdement dans les ménages et les finances publiques, des solutions doivent être trouvées afin que les bâtiments soient moins énergivores.

Afin de connaître le potentiel d'économie et d'assainissement du parc immobilier communal et bourgeois, une analyse doit être réalisée. Ceci passe par la classification énergétique des bâtiments et l'analyse de leur état constructif.

2. Introduction

La Commune mixte de Haute-Sorne possède 45 bâtiments, y compris les biens bourgeois. Ceux-ci ont été construits à différentes époques et ont été rénovés au fil du temps pour certains d'entre eux.

Malheureusement, les normes de construction par le passé n'avaient pas les exigences actuelles en matière d'économie d'énergie. De ce fait, des pertes importantes sont constatées et il existe un grand potentiel d'économie d'énergie sur le parc immobilier communal et bourgeois.

Chaque année, une visite des bâtiments communaux et bourgeois est réalisée par le service de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement. Cette dernière a pour but de définir l'entretien courant à réaliser pour l'année suivante mais également d'évoquer les pistes d'assainissement et de développement pour certains bâtiments.

3. Considérations générales

Le but de ce crédit cadre est de pouvoir, sur les 4 prochaines années, définir la classification énergétique des bâtiments concernés et d'analyser leur état constructif. Cela permettra de mieux connaître le patrimoine bâti communal et bourgeois mais aussi d'établir une stratégie d'assainissement et de développement.

Le résultat des différentes analyses se fera sous forme de Certificat Energétique Cantonales bâtiments (CECB ou CECB Plus). Les bâtiments seront classifiés avec une étiquette-énergie allant de A à G (A étant la meilleure, G la plus mauvaise) et un rapport de modernisation énergétique sera rédigé pour les plus énergivores.



Image 1 : Source : immo-expertise.ch

Le présent message ne concerne que les bâtiments chauffés et/ou ayant un potentiel de développement pour le futur. 26 bâtiments sont concernés, cf. liste ci-après, au chapitre 4.

Les autres bâtiments, tels que les loges, cabanes forestières et hangars, n'étant pas chauffés, sont traités lors de la visite annuelle des bâtiments.

4. Coût

Les coûts sont les suivants :

Désignation		CHF TTC
BAS / Ecole de quartier Rangiers 24	CECB Plus	7 500
BAS / Ecole primaire*	CECB	3 500
BAS / Halle des fêtes	CECB Plus	3 500
BAS / Administration communale	CECB Plus	15 000
BAS / Hangar voirie - SIS	CECB Plus	3 500
BAS / Bâtiment Choquard (crèche)	CECB Plus	5 000
BAS / Ludothèque	CECB Plus	1 500
BAS / Maison des jeunes	CECB Plus	2 500
BAS / Maison des sœurs (UAPE)	Label Minergie existant	1 500
COU / Bâtiment Poste 10 (crèche) *	CECB	3 000
COU / Ecole primaire	CECB Plus	7 500
COU / Ecole enfantine	CECB Plus	5 500
COU / CCSC	CECB Plus	5 500
GLO / Ecole primaire	CECB Plus	12 500
GLO / Ecole enfantine	CECB Plus	7 500
GLO / Halle polyvalente	CECB Plus	7 500
GLO / Bâtiment Au Village 44	CECB Plus	5 000
GLO / Bâtiment Ecole 14	CECB Plus	2 500
GLO / Chapelat 16	CECB existant / cat. B	-
GLO / Hangar forestier La Combe Tabeillon	CECB Plus	2 000
UND / Ancienne école primaire	CECB Plus	7 500
UND / Halle des fêtes	CECB Plus	3 500
SOU / Bâtiment Sur Ville 64	CECB Plus	3 500
SOU / Halle des fêtes	CECB Plus	3 500
SOU / Ancienne école primaire	CECB Plus	7 500
Colonie du Cerneux-Godat	CECB Plus	7 500
Gestion de projet par administration		15 000
Total CHF TTC		150 000

Tableau 2 : Source : Service de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement – Commune de Haute-Sorne

*Bâtiment récemment rénové

5. Considérations financières

La loi sur les marchés publics est respectée et il est prévu d'adjuger les travaux selon la procédure de gré à gré.

Désignation	Total en CHF
Crédit cadre analyse des bâtiments	150 000
Investissement total	150 000
Le demande de crédit porte sur un montant de	150 000

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

6. Financement

Désignation	CHF TTC	CHF TTC
Crédit cadre		150 000
Bourgeoisie de Bassecourt / Maison des sœurs (UAPE)	1 500	
PPE - Poste 10 / Bâtiment Poste 10 (crèche)	3 000	
Bourgeoisie de Glovelier / Chapelat 16	-	-
Bourgeoisie de Glovelier / Hangar forestier La Combe Tabeillon	2 000	
Bourgeoisie de Soulce / Bâtiment Sur Ville 64	3 500	
Bourgeoisie de Soulce / Halle des fêtes	3 500	- 13 500
Total CHF TTC		136 500

Tableau 4 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les études (immobilisations incorporelles) du PA, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à dix ans, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

Si dans le délai de dix ans (durée de l'amortissement) suivant l'étude, un projet de rénovation ou de réhabilitation d'un bâtiment devait se réaliser, le montant engagé pour l'étude concernée serait intégré aux coûts du projet global.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est à charge de la fonction 0290 « Immeubles administratifs ».

Investissement net : CHF 136'500.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	13 650
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		2 730
Charge annuelle à charge du compte		16 380

Tableau 5 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet, et invite le Conseil général à adopter ce crédit cadre, de même qu'édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 23 novembre 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat